

tenue par Mme LAURENT, Juge des Référés
En présence de Madame KIEFFER, Greffière

10 heures 15

01) DOSSIER N° 2502710 RAPPORTEURE: Mme Marie-Eve LAURENT

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - SPORT - SANCTION DISCIPLINAIRE SPORTS - Demande de suspension de la décision en date du 11 07 2025 délivrée par la Préfète 58 portant interdiction temporaire (6 mois) d'exercer les fonctions visées à l'article L. 322-1 et 322-7 du code du sport

Nom des parties

Demandeur
Défendeur

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Représentants des parties

SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
M. le Préfet

Arrêté le 24/07/2025
Le président du tribunal